



Ecole de Musique de Veigy- Foncenex

Dossier d'inscription **Année scolaire 2019/2020**

Calendrier

Pré-inscriptions 18 mai 2019 au Damier de 9h30 à 13h00
Pré-inscription en ligne du 18 mai au 15 juin

Début des cours
À partir du 09 septembre 2019

Renseignements administratifs et règlement intérieur

L'école de musique de Veigy-Foncenex (EMV) est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Les personnes à contacter pour toute question, sont les suivantes :

- Responsable pédagogique / Directeur : David Navarro

Téléphone : +33 (0) 6 12 62 04 05

Email : navarro david74@gmail.com

- Responsable administratif : Jérémy Badoc

Téléphone : +33 (0) 7 69 20 63 39

Email : contact.emveigy@gmail.com

Tous les cours sont assurés dans les locaux de l'association, dont l'adresse est la suivante :

Ecole de Musique de Veigy-Foncenex

Le Damier

353 route des Voirons

74140 Veigy-Foncenex

Règlement de l'École de Musique de Veigy-Foncenex

Article 1. L'école de musique fonctionne sur 32 semaines, hors vacances scolaires françaises de la zone A et jours fériés, pour les cours de musique hors stages.

Article 2. Les élèves sont tenus de respecter les locaux mis à leur disposition. Toute dégradation de matériel pourra être facturée aux parents. En particulier, le matériel de percussion gracieusement mis à disposition par l'Union Musicale de Veigy-Foncenex.

Article 3. Durant les cours, les élèves sont tenus de suivre les consignes et les règles de disciplines exigées par le professeur. En cas de non-respect de ces règles, le professeur contacte les parents et tente de résoudre le problème par la discussion. Si les problèmes persistent, le professeur se réserve le droit d'expulser l'élève qui perturbe le bon fonctionnement du cours et le comité de l'école peut prononcer l'exclusion de l'élève de l'école.

Article 4. Toute absence de l'élève doit impérativement être excusée. En cas d'absence prévue, il est impératif de prévenir le professeur. Les cours manqués par l'élève ne sont pas rattrapés et ne peuvent être remboursés. Des absences répétées et non justifiées peuvent entraîner une exclusion de l'école.

Article 5. Pour des raisons professionnelles, le professeur peut être amené à déplacer un cours et s'engage à proposer plusieurs horaires pour convenir un remplacement. Il pourrait utiliser le temps des vacances scolaires pour cela s'il n'y a pas d'autre solution. Si malgré tout l'élève ne pouvait assister aux remplacements proposés, aucun remboursement ne pourrait être exigé.

Article 6. L'école de musique de Veigy-Foncenex applique le schéma d'enseignement disponible sur notre site Internet et permet de présenter les élèves aux épreuves de fin de cycles de la CMF.

· 1^{er} Cycle (nombre d'années théorique) : 1^{ère} année, 2^{ème} année, 3^{ème} année, 4^{ème} année de Fin de 1^{er} Cycle.

· 2^{ème} Cycle (nombre d'années théorique) : 1^{ère} année, 2^{ème} année, 3^{ème} année, 4^{ème} année du Brevet (BEM).

Le parcours musical se décompose comme suit :

- **Cycle 1, années 1 et 2** : Cours hebdomadaire individuel de 30 mn avec un cours collectif **obligatoire de solfège** de 60 mn.
- **Cycle 1, années 3 et 4** : Cours instrumental hebdomadaire semi-collectif de 45 mn à 2-3 élèves avec un **atelier collectif obligatoire**.
- **Cycle 2** : Cours hebdomadaire semi-collectif de 60 mn à 2-3 **et / ou** un atelier collectif.
- **Cycle 3 et Adultes** : Cours hebdomadaire semi-collectif de 60 mn ou un atelier collectif.

Article 7. Une assurance a été souscrite par l'association. Sa responsabilité commence au moment où l'enfant est confié au professeur à l'intérieur des locaux et s'achève lorsque l'enfant quitte son cours de musique à l'horaire prévu.

— Veillez à la sécurité de vos enfants et assurez-vous de la présence du professeur.

— En aucun cas le parking du Damier et les locaux hors École de Musique au sein du Damier, ne sont sous la responsabilité de l'association.

Article 8. Toute année commencée est due, ce **dès le troisième cours**.

Certains cas exceptionnels peuvent être soumis à une décision du comité, notamment :

- maladie ou handicap,

- déménagement de l'élève,

ne permettant plus sa présence aux cours de l'École de Musique, jusqu'à la fin de l'année en cours.

Article 9. Un document attestant que l'élève a bien validé ses cycles de Formation Musicale (solfège) / Formation Instrumentale, ou toute autre discipline musicale, permettant à l'École de Musique de Veigy-Foncenex d'autoriser la poursuite des études musicales de l'élève, pourra être demandé et devra être fourni.

Dans le cas contraire, l'élève pourrait se voir refuser la présence aux cours de l'École.

En cas de problème ou question, merci de vous adresser en premier lieu, directement au professeur, ou à l'administration de l'École si nécessaire : contact.emveigy@gmail.com

Règlement intérieur de l'École :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'École de Musique de Veigy-Foncenex, ci-joint, et déclare en accepter tous les articles.

Date et signature (des parents ou de l'élève adulte) :

Autorisation de publication de photos / vidéos :

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons être amenés à prendre des photos / vidéos pouvant être publiés dans la presse locale (bulletin municipal « Écho de Veigy » par exemple), ou sur notre site Internet.

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre autorisation pour que ces photos, pouvant montrer les élèves, soient publiées :

OUI, j'accepte

NON, je refuse

Parcours et schéma pédagogique

Pour la rentrée 2019/2020, l'École de musique de Veigy-Foncenex (EMV) a décidé d'innover en plaçant au cœur de son projet pédagogique la pratique collective afin de mettre les élèves en situation musicale.

L'objectif est à la fois de pérenniser l'école, de renouveler son attrait pédagogique et d'améliorer ses techniques d'apprentissage pour les adapter aux élèves du 21^{ème} siècle.

Sur le plan de la formation du musicien, jouer à plusieurs implique des règles communes relatives à une vie de groupe, prenant en compte la notion de respect et d'écoute de l'autre, tout en permettant à chacun de partager sa passion à travers de multiples expériences.

Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure pour certains, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future.

En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage.

L'EMV est adhérente à l'Union des Fédérations Musicales de Haute-Savoie (UFM 74) et à ce titre, elle suit le programme pédagogique d'enseignement et prépare les élèves aux examens départementaux afin d'évaluer les compétences acquises.

Adultes
Cours semi-collectif

Adultes
Ateliers Rock/Chant

Cycle II : 5^{ème} à 8^{ème} année
Cours semi-collectif ET/OU atelier

Cycle I : 3^{ème} et 4^{ème} année
Cours semi-collectif + atelier obligatoire

Cycle I : 1^{ère} et 2^{ème} année
Cours individuels + solfège obligatoire

Eveil (3-5 ans), Initiation (6-7 ans)

Fiche d'inscription EMV

Nom et prénom de l'élève 1 :

Sexe : F / M

Date de naissance :

Nouvelle inscription

Réinscription

Nom et prénom de l'élève 2 :

Sexe : F / M

Date de naissance :

Nouvelle inscription

Réinscription

Nom et prénom de l'élève 3 :

Sexe : F / M

Date de naissance :

Nouvelle inscription

Réinscription

Nom et prénom de l'élève 4 :

Sexe : F / M

Date de naissance :

Nouvelle inscription

Réinscription

Pour les élèves mineurs,

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone mobile :

.....

Téléphone domicile / bureau :

.....

Email de l'élève :

.....

Email du responsable légal :

.....

Activités / Instruments à cocher :

	Elève 1	Elève 2	Elève 3	Elève 4
Éveil musical 3-5 ans				
Initiation 6-7 ans				
Chorale enfants				
Atelier Adulte musique				
Atelier Adulte chant				
Instruments à vent				
Flûte				
Clarinette				
Saxophone				
Euphonium				
Trompette				
Percussions				
Batterie				
Cordes				
Piano				
Guitare sèche				
Guitare électrique				
Basse				
Violon				
Cycles de formation				
Cycle 1 Année 1-2				
Cycle 1 Année 3-4				
Cycle 2 Année 5-8				
Cycle 3				
Adultes				
Ateliers enfants				
Atelier enfants Rock				
Atelier enfants Jazz				
Atelier enfants Orchestre Junior				
Atelier enfants Electro				

Tarifs :

	HABITANTS VEIGY	HORS VEIGY (+10%)
Eveil musical (45 mn)	190 €	209 €
Initiation (60 mn)	270 €	297 €
Chorale enfants (60 mn)	190 €	209 €
Cycle 1 Année 1-2 : cours individuel (30mn) - Harmonie (vents, violon)	540 €	594 €
Cycle 1 Année 1-2 : cours individuel (30mn) – Piano, guitare, batterie	570 €	627 €
Solfège obligatoire Cycle 1 Année 1-2	140 €	154 €
Cycle 1 Année 3-4 : cours semi- collectif (45mn) - Harmonie (vents, violon)	400 €	440 €
Cycle 1 Année 3 et 4 : cours semi-collectif (45mn) - Piano, guitare, batterie	410 €	451 €
Atelier Enfant Obligatoire Cycle 1 An 3-4	320 €	352 €
Cycle 2 Année 5-8 : cours semi-collectif (60mn) - Harmonie (vents, violon)	530 €	583 €
Cycle 2 Année 5-8 : cours semi-collectif (60mn) - Piano, guitare, batterie	560 €	616 €
Atelier Enfant Option Cycle 2	320 €	352 €
Cycle 3/Adultes : cours semi-collectif (60mn) - Harmonie (vents, violon)	530 €	583 €
Cycle 3/Adultes : cours semi-collectif (60mn) - Piano, guitare, batterie	560 €	616 €
Adultes ateliers collectifs instruments ou chant (1h30 minutes)	320 €	352 €
Adhésion (pour chaque élève)	30 €	30 €

Attention : toute inscription sera considérée comme définitive si elle est accompagnée de chèques d'avance pour les 3 trimestres, ou du versement d'un acompte de 20% de la facture totale.